

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 25 janvier 2010**

~~~~~  
**PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE – 2<sup>EME</sup> TRANCHE DE TRAVAUX**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 janvier 2010, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, FLORES Monique, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, , Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Xavier PEYRAUD, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Mireille BRENIER Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, CAUMEIL Bernard Robert SIEGEL, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, , Eric PALOC, DELVAL Valérie, Anne-Marie DEJEAN, Marie-Claude BEDES, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE Marc HENRY, Caroline COMBES, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, DEJEAN Maurice, SIDERIS André Gérard CABELLO, Hélène DELONCA, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Maurice DEJEAN, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS Daniel REQUIRAND,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*



**Plan de financement  
Plan de Restauration du Patrimoine - Travaux tranche 2**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>
Argelliers	21 860,00 €	7%			
Campagnan	11 930,00 €	4%	Conseil général de l'Hérault	100 000,00 €	33%
Gignac	44 770,00 €	15%			
Saint Guiraud	18 440,00 €	6%	Conseil régional Languedoc Roussillon	60 000,00 €	20%
Saint Paul et Valmalle	25 565,00 €	8%			
Tressan	42 555,00 €	14%			
Saint Bazille de la Sylve	137 250,00 €	45%			
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>53%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>142 370,00 €</b>	<b>47%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>302 370,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>302 370,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>361 634,52 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>361 634,52 €</b>	

- d'approuver la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux du plan de restauration du patrimoine, pour l'année 2010,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement du coût total de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 264 le  
Publication le  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

  
**Louis VILLARET**

<b>RAPPORT 3.2</b>	<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>
<i>Rapporteur : Louis VILLARET</i>	
<b>Plan de restauration du patrimoine – 2<sup>ème</sup> tranche de travaux</b>	
<b>DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010</b>	

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault projette de poursuivre, par une deuxième tranche de travaux, le plan thématique de restauration du patrimoine hydraulique (fontaines, lavoirs, abreuvoirs, puits) et du patrimoine technique (tour de télégraphe de Chappe).

Cette action intervient après réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti public non protégé au titre des monuments historiques. Elle vise à mettre en valeur le patrimoine communal et sera entourée d'actions d'accompagnement et d'animations permettant de maintenir la mémoire des usages locaux. Ce plan sera allié à des activités de pleine nature (APN) et des visites touristiques sur 10 communes de la Communauté de communes.

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, lancée en 2009, est en cours de finalisation sur les communes d'Arboras, Bélarga et Puéchabon. Pour 2010, 7 communes vont bénéficier de travaux de restauration concernant leur patrimoine :

- Argelliers : fontaine auge abreuvoir Le Plas
- Campagnan : font de la Mayre sur le Rieu
- Gignac : fontaine Molière, place de Verdun
- Saint-Guiraud : puits lavoir
- Saint-Paul-et-Valmalle : lavoir
- Tressan : font de las Costes
- Saint-Bauzille-de-la-Sylve : tour de télégraphe de Chappe

Le coût total de cette 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de restauration du patrimoine s'élève à 302 370 € HT. Le plan de financement prévoit des subventions à hauteur de 53%

**Plan de financement  
Plan de Restauration du Patrimoine - Travaux tranche 2**

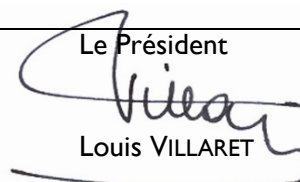
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Argelliers	21 860,00 €	7%			
Campagnan	11 930,00 €	4%	Conseil général de l'Hérault	100 000,00 €	33%
Gignac	44 770,00 €	15%			
Saint Guiraud	18 440,00 €	6%	Conseil régional Languedoc Roussillon	60 000,00 €	20%
Saint Paul et Valmalle	25 565,00 €	8%			
Tressan	42 555,00 €	14%			
Saint Bauzille de la Sylve	137 250,00 €	45%			
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>53%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>142 370,00 €</b>	<b>47%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>302 370,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>302 370,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>361 634,52 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>361 634,52 €</b>	

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux du plan de restauration du patrimoine, pour l'année 2010,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement du coût total de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

---

Le Président

  
 Louis VILLARET

---